

# Contrat de cours de guitare au domicile de l'étudiant

## Saison 2021-2022

Renault Valentin, micro-entrepreneur représentant l'entreprise Renault Valentin Gaëtan Michel, né à Rouen le 07/05/1987, enseignant culturel, exerçant en tant que professeur de guitare et solfège au domicile de l'étudiant,

Siège social :

2 rue Marcel Denis

76240 BELBEUF

SIRET : 79759789500045

Agrément simple : SA797597895 du 04/10/2013

Mobile : 06.59.90.35.60

Courriel : [guitamelody@gmail.com](mailto:guitamelody@gmail.com) Site : [www.guitarmelody.fr](http://www.guitarmelody.fr)

Ci-après le Professeur, d'une part,

Et

Monsieur ou Madame :

Représentant l'étudiant 1 :

Représentant l'étudiant 2 :

Né(e) le :

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Ci-après l'Etudiant ou son représentant, d'autre part,

Sont convenus du présent contrat établi conformément pour une durée et dispositions précisées ci-après :

Le professeur dispensera des cours particuliers hebdomadaires d'une durée de \_\_\_\_ minutes selon les modalités suivantes du **13 septembre 2021 au 24 juin 2022** correspondant au forfait : \_\_\_\_

Aux honoraires suivants selon le forfait choisi : (cochez le forfait correspondant)

### **FORFAIT :**

#### **Pour les premières années : (Tarifs avant déduction fiscale de 50%)**

- 45 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 90 euros
- 60 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 106 euros
- 60 minutes + 30 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 136 euros
- 2 fois 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 175 euros
- 1 heure + 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 190 euros
- 2 fois 60 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 217 euros

## Pour les secondes années ou plus : (Tarifs avant déduction fiscale de 50%)

- 45 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 88 euros
- 60 minutes hebdomadaires (pour 1 élève) : 10 chèques de 104 euros
- 60 minutes + 30 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 134 euros
- 2 fois 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 170 euros
- 1 heure + 45 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 185 euros
- 2 fois 60 minutes hebdomadaires (pour 2 élèves) : 10 chèques de 212 euros

### **Modalités :**

- La remise des 10 chèques sera effectué au plus tard pendant le premier cours selon les places disponibles. Place attribuée lorsque le dossier est complet (contrat signé + remise des dix chèques)
  
- Les semaines de congés du professeur seront du :
  - 24 octobre 2021 au 07 novembre 2021***
  - 19 décembre 2021 au 02 janvier 2022***
  - 13 février 2022 au 20 février 2022***
  - 17 avril 2022 au 24 avril 2022***
  
- Les cours ne sont pas assurés les jours fériés.
  
- **Le professeur suit un itinéraire précis pour éviter les retards, ainsi tout cours annulés par l'étudiant ne pourra être remboursé ou reporté pour quelques raisons que ce soit.**
  
- Le professeur s'engage à assurer les cours annulés de son plein gré via webcam de son domicile au cas où il serait malade.
  
- En cas d'interdiction d'exercer par la mesure Covid19, les cours sont assurés par webcam. En cas de refus de l'étudiant, les cours seront considérés comme annulé par choix de l'étudiant, et donc ne feront pas l'objet d'un remboursement.
  
- Un abandon en cours d'année de l'étudiant ne fera pas objet d'un remboursement.
  
- En cas d'abandon ou incapacité du professeur, le contrat ci-après deviendra nul. L'Etudiant se verra remboursé la somme des cours non assurés.

Le Professeur et l'Etudiant s'engagent à dispenser et à suivre des cours particuliers, à partir de la date de la signature et aux conditions exposées ci-dessus. Imprimé et signé en deux exemplaires,

Fait à :

Le :

**Contrat à parapher sur chaque page, signer la dernière page suivi de la mention : « Lu et approuvé »**

L'Etudiant ou son représentant

Le professeur